

**Concertation publique en RNN
du Delta de la Sauer
Réunion de clôture
12 mars 2024
Salle polyvalente - Munchhausen**

Etaient présents :

41 participants (liste présence) accueillis par Madame Blandine SCHAFFNER, responsable mission réserves naturelles nationales rhénanes au CEN Alsace

Animateur : Bernard CHRISTEN

Heure de début : 19h05

Heure de fin : 21h

Introduction

Madame le Maire de Munchhausen demande d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Muller, qui a participé à toutes les réunions, et qui est décédé subitement la semaine dernière.

L'animateur présente ensuite le déroulé de la soirée.

Madame Schaffner rappelle le contexte de la démarche et les résultats de l'étude de fréquentation réalisée en 2022. Elle mentionne qu'un travail de réflexion a été engagé entre chaque atelier par l'équipe du CEN pour alimenter les réflexions des précédentes réunions.

L'animateur expose les 3 chapitres du cahier des propositions en précisant bien que ces propositions ne visent nullement à empêcher les vélos de circuler dans la réserve et que la suggestion de dévier la véloroute ne signifie pas supprimer la piste cyclable existante.

Temps d'échange

Mot d'un représentant de la LPO

- Le cahier des propositions est fidèle aux discussions et idées évoquées lors des ateliers.
- Il importe de lever le malentendu lié à la piste cyclable et amplifié par un article paru dans les DNA du 8 mars disant que la LPO est contre le passage de la piste cyclable dans la réserve naturelle, ce qui n'est pas le cas. La proposition de la LPO est de la rendre plus adaptée au milieu naturel protégé dans lequel elle se trouve. Par ailleurs, le coût de l'aménagement d'une passerelle ne reviendrait pas aux communes comme c'est écrit dans l'article. Il est possible de financer ce type d'aménagement par différentes sources de financements, européens notamment.
- Il déplore la fin de non-recevoir de la part des pêcheurs concernant la mise en œuvre d'une zone de quiétude sur une partie de la Willersinn. En effet, il est constaté une réduction notable du nombre d'oiseaux en hiver (3 à 10 fois moins d'oiseaux hivernaux entre 2022 et 2024 par rapport à 2016-2018). Ce phénomène peut être dû en partie au climat, mais il reste que la pêche embarquée dérange les oiseaux, d'où le souhait de la LPO d'instaurer une zone interdite aux embarcations. Il donne l'exemple de la gravière de Lauterbourg, dont une partie



est réservée à la quiétude des oiseaux et l'autre à la pêche sans que cela ne pose problème pour les pêcheurs.

- Il tient à rappeler la notion de réserve naturelle nationale.

Accès au Radier en voiture

- Plusieurs participants s'interrogent sur les moyens d'accéder au Radier en voiture dans le futur. Pour le moment, il est possible d'y aller en vélo en suivant la digue, ou de traverser la réserve naturelle en voiture pour rejoindre le chemin communal qui longe la digue du Rhin en semaine. Lorsque l'accès à la réserve naturelle sera limité aux ayant droits, cela ne sera plus possible. Un participant rappelle à ce titre, qu'à la création de la réserve, le premier chemin, qui longe la piste cyclable (et non tous les chemins), était réservé aux voitures dans le but d'atteindre le Radier. Un pêcheur rappelle ensuite qu'une seule partie du Radier est située en réserve naturelle, et que le lot est loué à l'association de pêche, et qu'on doit donc assurer l'accès du Radier aux pêcheurs.

- > Il est bien mentionné dans le cahier qu'il faut encore trouver une solution pour garantir l'accès des riverains au Radier. Une des solutions serait de dégager un accès à l'extérieur de la réserve naturelle et doit encore être discutée avec le Port Autonome et autres partenaires techniques. Par contre, le décret de création de la réserve naturelle ne précise pas les lieux d'accès.

- D'autres participants sont d'accord sur le fait que la voiture n'a pas sa place dans la réserve naturelle, à l'exception des pêcheurs dont on respecte l'histoire et la tradition. Ils reportent des infractions liées à la circulation, aux alentours du Radier (et plus largement dans la réserve naturelle) : certains viennent depuis Seltz pour y monter des tentes et faire des barbecues, sans parler des quads qui ont été vus dans la réserve naturelle certains dimanches. A ce sujet, il faut non seulement de la pédagogie et de la sensibilisation, de information sur des panneaux d'affichage, mais aussi des sanctions.

- > Le CEN Alsace va veiller à davantage se coordonner avec les gendarmes. Il faut que les règles soient connues et les sanctions mieux marquées.

Barques à fond plat

- Une participante demande une clarification sur l'arrêté concernant ces embarcations.

- > Pour le moment, l'arrêté ne permet les barques à fond plat sur les méandres que dans le cadre d'une activité de pêche. Le but est de modifier l'arrêté pour permettre l'usage récréatif de ce type d'embarcation traditionnelle.

Embarcations sur la Willersinn

- Un participant s'interroge sur l'interdiction de circulation le samedi pour la mise en eau des barques et un autre sur la tolérance exercée pour la circulation des véhicules jusqu'à la plage de la gravière Willersinn pour la mise en eau des barques.

-> La circulation le samedi sera maintenue pour les ayants-droits.

-> La circulation des véhicules jusqu'à la gravière Willersinn (plage) pour mettre leur barque à l'eau sera autorisée par arrêté préfectoral les dimanches et jours fériés pour les détenteurs de carte de pêche.

Chiens dans la réserve naturelle

- Pour certains, il faut appliquer clairement la réglementation, donc l'actualiser pour autoriser les chiens en laisse, comme c'est le cas dans certaines réserves naturelles, si toutefois ils ne causent pas de dommage à la faune. Certains ajoutent qu'il y a différents types de laisse



et que la distinction entre laisse et longe est à faire.

- > On peut estimer qu'un chien en laisse est tolérable, mais il est vrai qu'il vaut mieux une réglementation claire, sans ambiguïté, qu'une tolérance. Le décret est ancien et peut aujourd'hui être considéré comme mal rédigé sur ce point. Toutefois, la modification d'un décret est très lourde. Un projet d'élaboration d'une politique pénale est en cours, ce qui devrait permettre de clarifier et de pallier au décret.

Sur-fréquentation supposée

- La soi-disant "sur-fréquentation" est un faux débat, car si on inverse les chiffres présentés, la majorité n'est pas gênée par la fréquentation. Pour rappel, il y avait davantage de circulation avant et plus d'oiseaux également. On n'a jamais vu de pélobate brun, ni vivant, ni écrasé. Seule évidence, il y a beaucoup plus de cigognes. Il est difficile de voir la finalité de la démarche, car l'essentiel des actions présentées visent à trouver l'harmonie entre les humains.
 - > La présentation visait à rappeler la démarche de concertation, en mettant en exergue les différences de fréquentation d'une réserve naturelle à l'autre gérée par le CEN Alsace et les effets de la fréquentation sur le milieu, ainsi que les différences de perception de la fréquentation entre usagers.
 - > Le travail effectué en ateliers, auxquels tous les participants n'ont pas assisté, s'est fait sur la base d'un diagnostic plus vaste. D'ailleurs, le cahier des propositions sera formalisé et pourra être consulté indépendamment du support de présentation.
 - > L'ajout d'informations et de dispositifs comme des observatoires donnera des clés d'appréciation des atouts de la réserve.

Divers

- Le projet sera-t-il amendé, sera-t-il pris en compte tel quel ?
 - > Les propositions seront présentées au comité de la réserve, et serviront de base aux actions qui seront concrétisées. Certaines actions requièrent l'avis de la Préfète, qui prendra les décisions finales; d'autres non, et seront mises en œuvre au cours des prochaines années.
 - > Le représentant de la DREAL présent est impressionné par la qualité et la somme des propositions, qui donneront ample matière à travailler.
- La réserve est dotée d'un plan de gestion, on aimerait savoir quelles actions de ce plan de gestion ont fonctionné, la démarche de concertation étant biaisée par une sur-fréquentation supposée.
 - > La concertation touche un des domaines prioritaires du plan de gestion qu'est l'ancrage territorial de la réserve naturelle, mais le travail du CEN Alsace est plus étendu. Les actions de gestion ont permis le maintien, voire l'amélioration des milieux emblématiques de la réserve. Par exemple, la prairie du Grosswoerth et ses espèces qui sont réapparues est une des réussites. Une autre réussite est la concertation actuelle, qui a bien fonctionné, chose qui aurait été impensable il y a par exemple 20 ans.
- Monsieur le Maire de Seltz revient sur l'article dans les DNA du 8 mars et explique la raison de la délibération de principe prise par le conseil municipal, qui a pour but que la piste cyclable demeure dans son état actuel et reste bitumée. La commune est membre du comité de pilotage de la réserve, tout comme la LPO, association qui souhaite le débitumisation de la piste et qui questionne les élus à ce sujet à chaque réunion annuelle du comité. Il s'estime satisfait de la concertation, car la position de la commune a été entendue. Il souhaite que cette réserve vive dans le respect de la faune, de la flore, mais également de l'Humain.

Mot de la fin



Les participants sont invités à répondre au questionnaire d'évaluation remis.

Madame Ruck, maire de Munchhausen, adresse ses remerciements pour le travail accompli et la prise en compte de l'opinion de tous les habitants.

Les participants saluent le bon travail de M. Christen, et son respect de l'apport de tous.

Les habitants de Munchhausen craignaient que cette concertation amène un surplus d'interdictions dans la réserve, mais ces appréhensions ont été chassées, car la parole de tous a été respectée.

Le présent compte rendu sera adressé à tous ceux qui ont laissé leur adresse courriel sur la liste de présence, ainsi que le support de présentation et le cahier final des propositions.

Tous les documents seront disponibles sur l'adresse internet suivante :

<http://rnn-deltasauer.pragma-scf.com>